

## Réunion d'information sur la problématique de l'érosion de la dune D'Aval à Wissant

Compte rendu de la réunion d'échange du 17 juin 2014

La liste des participants est en annexe de ce compte rendu.

M Fasquel rappelle en introduction le contexte de la réunion. Il est rappelé que cette réunion fait suite à celle qui s'est tenue le 13 février 2014. L'objectif de cette réunion est de présenter les résultats des relevés du suivi de la dune d'aval et notamment suite aux tempêtes et aux gros coefficients de début d'année

S. BRIMEUX présente les résultats des mesures réalisées en avril et mai 2014. La présentation est annexée à ce compte rendu

De manière générale les résultats font apparaître :

- Si on compare par rapport aux mesures réalisées en février 2014, on observe une baisse significative du niveau de sable sur le secteur de la dune d'Aval. Cette baisse semble moins importante si l'on compare aux résultats de mesure d'avril 2013. A noter que cet hiver a été ponctué de 7 grosses tempêtes. Il faut également prendre en compte la tempête de fin avril qui a accentué le phénomène.
- A noter également que le secteur près de l'escalier semble avoir plus souffert des conditions météorologiques. Ce phénomène peut s'expliquer par le phénomène d'effets de bords engendré par les enrochements
- Cependant les relevés GPS montrent une stabilisation du trait de côte (en bas de dune) La maison la plus proche du bas de dune est à environ 54,9m

### **Suite à la présentation les débats ont débuté**

M. BRACQ précise qu'il y a eu une incompréhension sur la distance des 30 m pour laquelle la mesure d'urgence pourrait être prise. Cette notion de distance avait pour but initial de rassurer la population et elle a eu un effet inverse

M PONCHAUX demande si il y a eu une analyse de la dynamique de la baie.

M FASQUEL répond qu'une étude est pilotée par le PMCO concernant le réensablement de la baie. Sur ce sujet, M Fasquel précise que cette étude est une mise à jour de l'étude SOGREAH de 2006 accompagnée de scénarios de réensablement de la Baie. Cette étude est en cours de finalisation et il semble important que celle-ci soit présentée à la commune et à l'ensemble des habitants de la commune.

M. HENNO : demande si cette étude prend en compte le banc à la ligne ?

M. Fasquel rappelle que cette étude est une étude globale de la baie allant de la dune d'Amont à la dune d'Aval (voire un peu plus large). M Fasquel rappelle également que le décret d'application de la loi GEMAPI devrait bientôt paraître. Cette loi va donner la compétence défense contre la mer aux EPCI. Pour rappel la population de la

communauté de communes de la Terre des 2 caps est d'environ 21 000 habitants pour 5 communes littorales.

M Bracq confirme qu'il y a urgence à protéger le bâti en priorité.

M Fasquel précise que la reconstruction du perré et le réensablement de la baie ne sont pas incompatibles, bien au contraire et que les 2 peuvent aller de pair.

M DELCLOY indique que la protection en enrochements a prouvé son efficacité. Qu'il approuve également le réensablement de la baie si cette solution peut résoudre tous les problèmes

M BOUY indique qu'à la lecture de la présentation faite par la DDTM le trait de cote n'a pas bougé mais que le niveau près de la dune a baissé de 80 cms et donc si il y a de gros coeff et de grosses tempêtes il y a un risque que la mer rentre plus dans les terres.

M Toulemonde précise que ce phénomène est normal puisque il y a rétablissement de la pente de la dune et de la plage

M DELCLOY en ce qui concerne l'étude de réensablement « *on ne connaît pas le délai : 2/3 ans et d'ici là la mer va passer* »

M Fasquel rappelle que depuis avril 2013 et la destruction des blockhaus le trait de côte s'est rectifié et qu'il s'est stabilisé

M DELCLOY rappelle que la dune amène du sable. « *Si on amène du sable celui ci va t il rester ? Je connais le défaut des enrochements mais ceux mis en œuvre depuis 20 ans ont résisté Pour rappel la réfection du perré et la protection de la dune d'aval sont 2 sujets qui vont ensemble* ». « *Le projet d'enrochements (maquette ) a été présenté à monsieur le maire . Il a accepté le principe et il a accepté de prendre la maîtrise d'ouvrage. Par contre on se pose la question de : comment on termine les enrochements ?* »

M Bracq « *ok dans la continuité du perré mais attention de ne pas déplacer le problème d'érosion de 300 m. Nous devons trouver une solution* »

Mme YEGO : « on constate un creusement accéléré de la dune. Comment reboucher ce trou et comment refaire l'escalier en toute sécurité ? »

M Bracq précise que l'escalier sera reconstruit par la mairie. Se pose également le problème de sécurité du blockhaus qui risque de tomber. Une réunion s'est tenue avec le conservatoire, EDEN 62, M. le sous préfet et la mairie. « *Nous allons protéger la dune d'aval de manière infranchissable à l'aide de pieux et de ganivelles afin que personne ne puisse aller « jouer » sous le blockhaus* »

Mme YEGO demande comment résoudre le problème de la crête de dune au niveau du parking.

M Fasquel indique que le sujet peut être abordé dans le cadre du réensablement massif. Cependant il rappelle que ce parking ne devrait pas être là (rappel de la loi littoral) Il serait intéressant de réensabler ce parking ou une partie de celui ci.

M Bracq indique qu'un compromis peut être trouvé pour réensabler et revégétalisé la partie haute du parking

M BOUY indique que ce parking est une « invitation » à passer par là pour accéder à la plage

M Fasquel rappelle que la population doit adhérer à cette proposition et que les associations doivent être cohérentes entre elles .

M Dubaille rappelle que le projet de réensablé et de revégétalisé le parking avait été évoqué il y a 5 ans dans le cadre de l'OGS mais compte tenu de la non adhésion de la population ce projet n'avait pas abouti

M DELCLOY indique qu'il faut prendre une décision rapidement concernant la protection de la dune. Il présente sa maquette d'enrochements avec notamment des accès piétons et handicapés mais précise que la problématique est de terminer l'ouvrage. Il présente également un devis qui s'élève à 150 000 euros pour 100 m linéaire d'enrochements

M Fasquel rappelle que le porteur de projet ne peut être que la mairie mais qu'il serait souhaitable avant tout départ de projet d'attendre les conclusions de l'étude de réensablement de la baie. Les enrochements sont des solutions à court terme et le réensablement à long terme. Il est rappelé les effets secondaires et notamment le risque d'accélération du déficit sédimentaire (ce point de vue est partagé par l'asso les amis de wissant)

M Delcloy demande le coût annuel de l'entretien du réensablement ?

M Toulemeonde précise qu'il faut démêler ce sac de nœuds. Qui fait quoi ? Comment passer à l'action ? Maîtrise d'ouvrage c'est la mairie.

M Fasquel indique qu'il faut avoir toutes les cartes en main et qu'il est souhaitable d'attendre les conclusions de l'étude du PMCO, il estime que l'utilisation de la procédure d'urgence sera difficile à justifier pour la mise en œuvre d'enrochements.

Mme Couhé demande si la mairie va les aider ?

M Bracq précise que la mairie sera maître d'ouvrage

M Delcloy demande si il est possible d'utiliser l'étude du perré pour dimensionner les enrochements ?

M Fasquel répond que non car ce n'est pas du tout le même type d'ouvrage.

M Delcloy précise que la rencontre avec M le maire a été bénéfique

M Bracq indique que sur ce type de projet la mairie ne sera pas subventionné

M Toulemeonde demande ce qu'il va se passer dans les 6 prochains mois

M Bracq précise que l'étude de réensablement sera présentée en mairie en septembre et que la commune fera de l'autofinancement à hauteur de 500 000 euros

M Henno présente quelques photos et vidéos de l'érosion de la dune d'Aval. Ces photos valident les relevés effectués par la DDTM

### **M Fasquel lève la séance**

La prochaine réunion sera programmée courant septembre 2014 pour la présentation de l'étude du PMCO en mairie de Wisasnt